

À vous de jouer !

Vous avez des informations à nous communiquer. Cette page est la vôtre. N'hésitez pas à nous contacter par mail : x.czaja@groupe-atc.com

« USINE À GAZ » ?

La loi d'Adaptation de la société au vieillissement, longtemps surnommée « Autonomie », imaginée par l'équipe de Michèle Delaunay, alors ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, devait permettre aux branches du domicile de pouvoir répondre à une demande de plus en plus importante des usagers et de soutenir les besoins financiers de ces derniers, tant le coût de la dépendance s'avère de plus en plus élevé. Le tout autour d'un triple A aux objectifs élevés : l'anticipation pour prévenir la perte d'autonomie de façon individuelle et collective ; l'adaptation de notre société tout entière à l'avancée en âge ; et l'accompagnement de la perte d'autonomie. Un secteur, dont les besoins d'emploi sont conséquents à ce jour et qui deviendront encore plus importants dans les deux prochaines décennies.

Pourtant, en deux ans, sans réelles explications, le rêve d'une loi digne de ce nom, tant attendue par les structures du domicile, les partenaires financiers et institutionnels ainsi que les associations d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, est presque devenu un cauchemar pour tous ces acteurs. D'ailleurs, ce n'est pas anodin si certains la considèrent comme « une usine à gaz » avec de multiples réformettes. D'autres craignent un accompagnement à deux vitesses, dicté par des raisons financières uniquement. Les besoins réels des usagers ont été quelque peu oubliés comme les demandes spécifiques qui pourraient freiner le développement des structures. Un paradoxe dont s'émeut la plupart des experts du secteur, comme Jean-Noël Lesellier. Selon ce dernier, « une vraie réforme en profondeur de l'aide à domicile aurait consisté à mettre le bénéficiaire au cœur du dispositif, en responsabilisant chacune des parties concernées et non en privilégiant les règles administratives et financières auxquelles assujettir les structures intervenantes. » Ce qui n'est malheureusement pas le cas dans cette loi et ses réformettes...

Xavier Czaja et l'équipe de Doc'Domicile

Vous recevrez votre prochain numéro de Doc'Domicile entre le 2 et le 10 mai 2016.

L'INFORMATION

Un Observatoire national des aides humaines

L'Observatoire national des aides humaines, créé il y a tout juste un an et porté par Handéo, lance son portail web d'information, qui restitue sous la forme de cartographies interactives les données issues des secteurs de l'aide à domicile et du handicap. Ce site s'adresse :

- aux personnes en situation de handicap et leurs aidants ;
- aux structures de services à la personne ;
- aux institutions médico-sociales et au secteur sanitaire ;
- aux pouvoirs publics, aux Fédérations et réseaux de l'aide à domicile.

Pour en savoir plus : www.handeoscope.fr.

À SAVOIR

Du changement à l'UNA

UNA prend le cap des années 2016 à 2020, date à laquelle l'Union fêtera son 50^e anniversaire. Pour ce faire, le réseau a élaboré un plan stratégique dans un cadre participatif. Il s'articule autour des trois missions constitutives de son identité : un mouvement engagé dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, un syndicat d'employeurs responsables et une organisation au service de ses adhérents. Le mot d'ordre du projet est ambitieux : « Avec UNA, inventons demain ! »

Pour en savoir plus : www.una.fr

à lire

« Convention collective nationale des entreprises de services à la personne »

La convention collective nationale des entreprises de services à la personne de septembre 2012, depuis son extension par arrêté du 3 avril 2014, a vocation à s'appliquer à toutes les entreprises privées relevant du secteur des services à la personne. Cet ouvrage est donc un outil indispensable pour les entreprises, les salariés et praticiens afin de mieux comprendre l'application de la réglementation en vigueur grâce aux explications simples prodiguées par les deux auteurs : Alison Dahan et Régis Granet (qui est aussi l'un de nos fidèles auteurs).

Convention collective nationale des entreprises de services à la personne, l'Harmattan.

agenda

3 et 4 mars

BORDEAUX

Salon Autonomic

www.autonomic-expo.com/

17 et 18 mars

TOULOUSE

4^e Congrès francophone sur la fragilité du sujet âgé

Pour en savoir plus :

www.fragite.org

2 et 3 avril

PARIS

Premier Salon international de l'autisme

www.salondelautisme4.wix.com

6 et 7 avril 2016

MONTPELLIER

3^e Congrès des parcours de santé des Paerpa

www.parcoursdesante-paerpa.com

À NOTER

Une grande Fédération nationale créée

Les Fédérations et syndicats représentatifs des entreprises de services à la personne (Fédésap, FESP et SESP) vont se regrouper et créer la Fédération nationale des services aux particuliers. Alors que le service prospectif du Premier Ministre, France Stratégie, évalue le potentiel d'emplois à créer dans ce secteur à 1,2 million d'embauches d'ici 2022, les Fédérations et le syndicat souhaitent, en se regroupant, s'organiser pour gagner la bataille de l'emploi aux côtés des pouvoirs publics. L'objectif est évidemment de peser sur le secteur et de faire entendre leur voix...

Pour en savoir plus :

www.fedesap.org ou www.fesp.fr

LE chiffre
75 millions

C'est le soutien de la CNSA pour la formation des personnels d'associations d'aide à domicile sur trois ans. En 2015, ce sont 15 millions d'euros, qui ont d'ailleurs été engagés. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie s'engage ainsi aux côtés d'Unifomation pour développer ces diverses actions.

AU PROGRAMME DE VOS AUTRES REVUES PROFESSIONNELLES

Doc'Alzheimer : Troubles du comportement et thérapies non médicamenteuses.
Et toujours **Doc'Géronto** jeux, votre revue numérique de jeux, téléchargeable toutes les deux semaines sur notre site Internet www.doc-editions.fr

pour nous contacter...

La rédaction Vous voulez nous proposer un sujet, nous présenter une initiative ou simplement réagir à un article ?

La rédaction de Doc'Domicile est à votre écoute. Vous pouvez joindre Xavier Czaja, éditeur délégué, x.czaja@groupe-atc.com • 06 65 40 54 54. Le service abonnement abonnements@groupe-atc.com ou 03 87 69 18 18 Publicité : Nabila, nabila@groupe-atc.com • 03 87 52 96 95 ou 06 63 96 56 23 • Michèle, m.metz@groupe-atc.com • 03 87 69 89 72 ou 06 63 46 77 57.